

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avis d'élection 2004 à la présidence

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) est administré par un Bureau formé d'un président et de 16 administrateurs, dont 3 sont nommés par l'Office des professions du Québec.

Par la présente, avis vous est donné qu'il y aura une élection à la présidence de l'OEQ.

Echéancier

- Période de mise en candidature : du 20 septembre au 5 octobre 2004 à 14 h
 - Période de vote : du 20 octobre au 4 novembre 2004
 - Clôture du scrutin : jeudi 4 novembre 2004 à 14 h
- Le président est élu pour un mandat de 3 ans au suffrage universel des membres habilités à voter, soit les personnes qui étaient membres de l'OEQ le 45^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin.

Sommaire des fonctions et des responsabilités du président

« Le président exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'ordre et préside les réunions des membres du Bureau ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées

générales; il est responsable de l'administration des affaires du Bureau ainsi que de l'application des décisions du Bureau et de celles des membres de l'ordre réunis en assemblée; il coordonne les travaux du Bureau et de l'assemblée et en assure la continuité » (*Code des professions*, art. 80).

De plus, le président assure les liens nécessaires à la reconnaissance de l'Ordre et de la profession avec les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et privés de même qu'avec les autres ordres professionnels.

Disponibilité

- Le poste de président exige une disponibilité à temps complet;
- L'exercice de la fonction demande une certaine flexibilité horaire pour répondre aux besoins;
- Les conditions relatives au poste sont disponibles sur demande auprès de Johanne Mathon, vice-présidente de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, au numéro (514) 748-6400, poste 7342.

Mise en candidature

- Tout membre inscrit au tableau de l'OEQ en date du 20 septembre 2004 peut se porter candidat au poste de président;

- Les candidats au poste de président sont proposés par un bulletin de présentation signé par au moins 5 membres de l'OEQ et accompagné du consentement écrit de l'ergothérapeute mis en candidature;
- Un membre ne peut signer plus d'un bulletin de présentation. Une signature apparaissant sur plus d'un bulletin est rayée de tous les bulletins;
- L'original du bulletin de présentation dûment signé de même que le curriculum vitæ et la photographie du candidat doivent être acheminés au secrétaire de l'OEQ entre le 20 septembre et le 5 octobre 2004 à 14 h.

Membres aptes à voter

- Toute personne membre de l'OEQ en date du 20 septembre 2004 peut se prévaloir de son droit de vote (*Code des professions*, art. 71).

Il est à noter que...

- Sur réception du bulletin de présentation dûment complété, le secrétaire remettra un

reçu au candidat, en main propre ou par la poste, le reçu faisant foi de la validité dudit bulletin;

- Si un seul candidat est présenté au poste de président dans le délai fixé, le secrétaire le déclarera immédiatement élu;
- La liste électorale de même que les règlements ayant trait à cette élection seront disponibles sur demande.

En vue de l'élection 2004 à la présidence, un bulletin de présentation est joint à cet envoi.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le siège social de l'OEQ.

Téléphone : (514) 844-5778
ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
Courriel : ergo@oeq.org ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

TRAVAUX DE L'ORDRE

États généraux de la profession d'ergothérapeute

C'est avec fierté que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous remet le rapport *La vue d'ensemble du résultat des États généraux de la profession d'ergothérapeute* avec cet envoi d'*Ergothérapie express*.

Au terme de cet événement exceptionnel dans l'histoire de la profession, nous avons une vision commune de l'ergothérapie et des orientations à considérer pour soutenir son évolution. Dans la dernière édition de notre bulletin vous ont été présentés les faits saillants et les conclusions des assises nationales tenues en mai dernier. Nous vous rappelons que les rapports produits dans le cadre des États généraux sont disponibles dans le site de l'OEQ à www.oeq.org.

Les administrateurs de l'OEQ ont entrepris une analyse du résultat des États généraux et des orientations prioritaires à retenir dans le cadre d'une planification stratégique pour les cinq prochaines années. La préparation d'un éventuel plan d'action approprié au résultat des États généraux et propre à *ancrer la profession dans l'avenir* doit être en lien avec la mission de l'OEQ et tenir compte de ses activités courantes, des ressources à sa disposition et de l'environnement dans lequel évolue la profession. La démarche comportera égale-

ment des consultations avec des partenaires privilégiés dans l'optique de maximiser les retombées sur la profession.

Nous vous invitons chaleureusement à vous approprier le contenu de ce rapport et à mettre à profit dans votre milieu respectif la richesse du résultat de la réflexion qui a eu lieu. L'implication personnelle et collective des ergothérapeutes permettra l'avancement des grands dossiers qui touchent la profession. Déjà, à titre indicatif, 75 ergothérapeutes et 3 étudiants en ergothérapie ayant participé aux assises nationales ont exprimé leur intérêt à travailler à la définition et à la mise en œuvre des actions qui feront éventuellement partie du plan d'action qui sera mis au point. Vous serez informés de l'évolution de nos travaux.

L'OEQ remercie les commissaires et les membres du comité *ad hoc* chargés de la planification et de l'organisation des États généraux. Nos remerciements s'adressent également à chacun des ergothérapeutes et étudiants en ergothérapie qui ont été associés à cette démarche mobilisatrice et stimulante. La tenue des États généraux a mis à contribution le personnel professionnel et administratif de l'OEQ; nos remerciements à eux qui, au quotidien, soutiennent notre action. ■

Rappel : assemblée générale annuelle

Veillez noter que la prochaine assemblée générale annuelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu à Montréal.

Date : Jeudi 16 septembre 2004 — 18 h
Endroit : Hôtel Gouverneur Place Dupuis, Salle Sherbrooke
1415, rue Saint-Hubert, Montréal, métro Berri-UQAM
L'assemblée sera suivie de la remise du Prix Anne-Lang-Étienne

Nous comptons sur votre présence et espérons vous y voir en grand nombre! Pour obtenir une copie du rapport annuel 2003-2004 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, vous pouvez en faire la demande à l'OEQ ou encore le consulter dans notre site Web à l'adresse : www.oeq.org. ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Avis d'élection 2004 à la présidence . . . 1
Rappel — Assemblée générale annuelle . . . 1

TRAVAUX DE L'ORDRE

États généraux de la profession d'ergothérapeute . . . 1
Programme d'inspection professionnelle 2004-2005 . . . 2
Activités de formation continue sur les compétences et responsabilités professionnelles attendues des ergothérapeutes . . . 2
30^e anniversaire du *Code des professions* . . . 2

CARNET D'ADRESSES WEB

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue à la relève . . . 2

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Récupération des aides à la locomotion fournies par la RAMQ . . . 3

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie . . . 3

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Bonne retraite à une grande dame de la réadaptation . . . 3

Merci à nos bénévoles . . . 3

Congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes à Montréal en 2006 . . . 3

ÉCHOS DES MEMBRES

Normalisation des aides techniques utilisées à domicile . . . 4

Des ergothérapeutes reconnus dans leur milieu . . . 4

Des ergothérapeutes au Salon des ressources Alzheimer 2004 . . . 4

Julie Desjardins directrice du Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise du MSSS . . . 4

Une ergothérapeute à l'AETMIS . . . 6

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

La faute à caractère sexuel : une forme d'abus de la relation professionnelle . . . 5

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE . . . 6

Des ergothérapeutes publiés par le CRIR . . . 6

RESSOURCES EXPRESS . . . 7

FORMATION CONTINUE . . . 8

TRAVAUX DE L'ORDRE

Programme d'inspection professionnelle 2004-2005

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a, au 31 mars 2004, complété le cycle annuel du programme de surveillance générale de la profession. Vous trouverez dans le rapport annuel les résultats du programme 2003-2004.

Tel qu'exigé par le *Code des professions*, un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession doit être planifié annuellement par le CIP, approuvé par le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et diffusé aux membres.

Au mois de juin 2003, le Bureau de l'OEQ a adopté de nouvelles normes devant guider la pratique professionnelle des ergothérapeutes. Le document « Compétences et responsabilités professionnelles — Guide de l'ergothérapeute » a été publié et envoyé à tous les membres au mois d'avril 2004. Du fait de l'adoption de ces nouvelles normes, l'OEQ doit

réviser l'ensemble des instruments d'évaluation utilisés dans le processus d'inspection professionnelle. Les travaux d'élaboration de ces instruments sont en cours et devraient durer jusqu'à l'hiver 2005.

Par conséquent, aucun programme d'inspection professionnelle n'est formellement établi pour 2004-2005. Les inspections professionnelles qui seront effectuées (dès que l'outil d'inspection sera disponible, soit possiblement à l'hiver 2005) seront, en priorité :

- Les réinspections déjà prévues pour le programme 2004-2005 ;
- Les demandes jugées non urgentes en provenance du syndicat ; et
- En fonction du temps disponible, des inspections subséquentes correspondant au critère « ergothérapeute n'ayant jamais été inspecté » pourraient être effectuées. ■

Carnet d'adresses Web

Institut national de santé publique

Le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est une référence en santé publique visitée par plus de 15 000 utilisateurs par mois. Il comprend entre autres tous les résultats des travaux de l'Institut, sous la forme de publications, de présentations dans des colloques, congrès et symposiums, de communiqués de presse ou de références bibliographiques. Les projets en cours et à venir y sont aussi décrits, de même que les formations et les occasions de stage. On y trouvera aussi plus de 2000 adresses de sites crédibles en santé publique.

L'INSPQ est né d'une volonté d'améliorer la coordination, le développement et la mise à profit de l'expertise de santé publique au Québec. Il comprend aussi le Laboratoire de santé publique du Québec et le Laboratoire de toxicologie humaine.

www.inspq.qc.ca

Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales

Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) a récemment mis en ligne son nouveau site Web au www.clipp.ca. On y trouve sa mission, ses objectifs, ses réalisations et les services qu'il peut rendre aux acteurs et à tous les utilisateurs de la recherche psychosociale.

La consultation du site Web permettra de voir comment le CLIPP compte devenir un outil de veille, de référence, de liaison et de transfert des connaissances issues de la recherche sur l'intervention et la prévention psychosociales.

www.clipp.ca

NOUVEAU

Activités de formation continue sur les compétences et responsabilités professionnelles attendues des ergothérapeutes

Dans le cadre du programme de soutien aux membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec en vue d'une appropriation optimale et d'une intégration au quotidien des normes de pratique, programme dont nous avons annoncé la venue imminente dans l'édition de juillet dernier d'*Ergothérapie express*, de nouvelles activités de formation sont maintenant lancées.

D'abord, vous trouverez, dans cet envoi, le premier d'une série de quatre questionnaires d'auto apprentissage. Leur parution suivra celle d'*Ergothérapie express*, entre septembre 2004 et juin 2005. Les questionnaires sont présentés sous la forme de questions à choix multiples et les réponses sont intégrées à chaque questionnaire afin que vous puissiez effectuer vous-même la correction. Tous les questionnaires seront également disponibles à partir de notre site Web : www.oeq.org.

Ensuite vous trouverez, également dans cet envoi, le programme de formation continue de

l'OEQ s'échelonnant de novembre 2004 à octobre 2005. En plus des toutes nouvelles activités de formation qui seront offertes cette année, une activité spécifique pour les nouvelles normes de pratique a été élaborée. Cette activité, gratuite pour les membres de l'OEQ, comporte deux volets :

- Une session d'une demi-journée d'information, en matinée, qui vise à permettre aux ergothérapeutes de devenir plus familiers avec le concept des compétences et responsabilités professionnelles ;
- Une session d'une demi-journée sous forme d'atelier de travail, en après-midi, qui est consacrée à l'approfondissement de la compréhension des concepts exposés lors de la première demi-journée.

Vous pouvez vous inscrire à la session d'information seulement ou aux deux sessions de la même journée. ■

30^e anniversaire du Code des professions

L'année 2004 marque le 30^e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel québécois. Cet anniversaire constitue un moment privilégié pour tenir diverses activités de valorisation du statut et de l'apport des professionnels dans notre société.

Ainsi, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a commencé l'élaboration d'un plan de communication. Ce dernier prévoit la production d'une trousse d'outils médiatiques qui sera mise à la disposition des ordres professionnels et de leurs membres. On prévoit aussi une opération de relations publiques dans le cadre du colloque du 30^e anniversaire, qui aura lieu à la mi-novembre 2004. L'activité visera à générer une visibilité des professionnels et du système professionnel par la couverture journalistique du colloque et par la distribution d'une pochette d'information sur le système professionnel (histoire, institutions, statistiques, enjeux).

Les ergothérapeutes sont donc invités à surveiller la suite des événements et à prendre part aux activités qui aideront à accroître la visibilité de leur profession et des règles qui la gouvernent pour le bien du public. Lisez les prochaines parutions d'*Ergothérapie express* ou contactez le CIQ à www.professions-quebec.org. ■

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue à la relève

Arpin-Brazil, Manon	92-183
Blanchet, Julie	04-110
Boissonneault, Anick	04-064
Brodeur, Mathieu	04-084
Brossard-Racine, Marie	04-076
Cabana, Edith	04-106
Cadioux, Geneviève	04-068
Carignan, Mathieu	04-058
Chamberland, Marc	04-042
Charbonneau, Julie	04-086
Delfosse, Cynthia	04-052
Fournier, Geneviève	04-065
Gingras, Karine	04-082
Guilbault, Christian	04-075
Houle-Desfossés, Ève-Lyne	04-054
Lafond, Hélène	04-073
Lalancette-Jutras, Evelyn	04-035
Landry, Dominique	04-094
Lapierre, Annie	04-083
Lavallée, Marilou	04-109
Lavigne, Christine	04-070
Lenelle, Amélie	04-088
Malo, Véronique	04-063
Marcoux, Catherine	04-114
Païement, Geneviève	04-078
Perron, Caroline	04-111
Rochon, Nathalie	04-099
Strychowsky, Natalie	04-005
Valois, Émilie	04-081
Valois, Valérie	04-103
Voyer, Sara	04-071

APTS Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

LE SYNDICAT DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC A PARTICIPÉ À LA CRÉATION DE L'APTS, LA SEULE ORGANISATION À REPRÉSENTER EXCLUSIVEMENT LE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. EN RÉPONSE À L'APPLICATION DE LA LOI 30, LES ERGOTHÉRAPEUTES SERONT INVITÉES À CHOISIR LEUR ALLÉGEANCE SYNDICALE, PARCE QUE VOTER C'EST CHOISIR.

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Récupération des aides à la locomotion fournies par la RAMQ

Depuis quelques années, la loi stipule que lors du décès de l'utilisateur d'une aide à la locomotion (un fauteuil roulant ou une base de positionnement) attribuée dans le cadre du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique, l'appareil de cette personne devient la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

La RAMQ et l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) ont instauré en juin 2000 un processus de valorisation comprenant la récupération, la remise en état et la réattribution de ces aides à la locomotion.

Toutefois, les personnes responsables de ce processus éprouvent des difficultés à récupérer tous les appareils visés. La RAMQ a émis un rappel que nous transmettons à nos membres. Vous êtes donc priés de communiquer avec la RAMQ afin de connaître la liste des établissements autorisés à faire la collecte des aides à la locomotion marqués de l'inscription « Fourni par la RAMQ ». Dès que l'un de vos clients en possession d'un appareil payé par la Régie ne l'utilise plus ou est décédé, contactez l'un des établissements autorisés, qui se chargera du transport de l'appareil. ■

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT
NOUVEAU

Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie

Soucieux de répondre aux besoins de ses membres à l'égard de la tenue des dossiers professionnels, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec publie une refonte complète de l'ancien document « La tenue des dossiers en ergothérapie – Guide général ». Plus qu'une révision, cette édition, nommée « Cadres légal et normatif de la tenue des dossiers en ergothérapie », présente :

- L'aspect légal de la tenue des dossiers : en établissement public comme en pratique privée ;

- L'aspect normatif de la tenue des dossiers : en conformité avec les normes de pratique adoptées par l'OEQ et décrites dans le document « Compétences et responsabilités professionnelles – Guide de l'ergothérapeute ». Un formulaire de commande est disponible dans le site de l'OEQ à www.oeq.org ou par téléphone auprès de Lise Poirier au (514) 844-5778, p. 231. ■

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Bonne retraite à une grande dame de la réadaptation

Après 36 années de travail, dont 27 à titre de gestionnaire, M^{me} Lise Émond, chef du Service de réadaptation fonctionnelle au Centre hospitalier Robert-Giffard (CHRG), amorce une retraite bien méritée.

M^{me} Émond a débuté sa carrière de physiothérapeute à l'Hôpital Maisonneuve à Montréal en 1968. Elle travaille ensuite à Québec, à l'Hôpital Saint-François d'Assise, puis en clinique privée. C'est en 1977 qu'elle devient chef de division au CHRG. À ce moment-là, il n'y a aucun poste d'ergothérapeute dans cet établissement psychiatrique. Grande défenseuse de l'ergothérapie, après de nombreuses années de représentation, M^{me} Émond réussit à faire ouvrir un premier poste d'ergothérapeute en soins physiques et psychogériatriques en 1986. Au fil des ans, elle travaille sans relâche au développement de nouveaux postes d'ergothérapeutes en faisant mieux connaître toutes les facettes de cette profession, en affrontant toutes les résistances, toutes les périodes de restrictions budgétaires et toutes les réformes. Cette grande humaniste a préconisé l'ergothérapie tout au long de sa carrière, sachant bien comprendre, expliquer et promouvoir cette profession complexe. Elle a su s'imprégner de l'essence même de l'ergothérapie et bien en intégrer les concepts. Si parfois il nous arrivait de douter de notre rôle au sein de certaines équipes, nous surprenions Lise à nous expliquer bien clairement les vertus de l'ergothérapie dans ce milieu. Pour ses employés, elle représente une figure mater-

nelle accueillante et sécurisante qui stimule et invite au dépassement de soi.

Aujourd'hui, le Service de réadaptation fonctionnelle compte 18 postes d'ergothérapeutes, intervenant auprès de toutes les clientèles du Centre hospitalier, en milieu hospitalier, en soins ambulatoires et dans la communauté, soit en santé physique, en santé mentale ou en gériatrie. Nous la remercions sincèrement pour son immense dévouement à la cause de l'ergothérapie. Nous lui souhaitons une retraite fructueuse et marquée par le ressourcement, où elle pourra s'adonner à son gré à ses deux occupations significatives préférées, la couture et la voile. ■

Les ergothérapeutes du CHRG

Merci à nos bénévoles

En 2003-2004, les ergothérapeutes œuvrant au sein des différents comités et groupes de travail de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont offert pas moins de 820 heures de travail bénévole. Nous les remercions pour leur engagement et leur participation. ■

Congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes à Montréal en 2006

Bonne nouvelle! Le congrès de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) sera tenu à Montréal en 2006 (du 1^{er} au 3 juin). Daniel Bourbonnais et Johanne Desrosiers sont coprésidents locaux de l'événement. Le congrès sera précédé de deux journées de formation pré-congrès qui seront conjointement organisées par l'ACE et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Un tel congrès nécessitera l'implication de nombreux ergothérapeutes du Québec. D'autres renseignements suivront sous peu! ■



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 26 mai 2005
et le lundi 29 août 2005
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande

ÉCHOS DES MEMBRES

Normalisation des aides techniques utilisées à domicile

À la suite d'une entente entre l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal et la corporation Approvisionnements-Montréal, une démarche novatrice de normalisation des aides techniques a été entreprise. Ce projet a été mis en œuvre pour faire face aux difficultés rencontrées par les ergothérapeutes lors de l'attribution des aides techniques, notamment : 1) la grande diversité de marques et modèles d'aides techniques en inventaire en CLSC (difficulté de tenir à jour les connaissances); 2) les représentations fréquentes des manufacturiers et distributeurs pour assurer la promotion de leurs produits (information subjective); et 3) la lourdeur, au plan administratif, du processus de recherche de soumission par les ergothérapeutes, lors des requêtes de subvention.

Un comité composé d'ergothérapeutes reconnues pour leur expertise dans ce secteur d'activité a été créé à l'automne 2003 pour réaliser ce projet. Il s'agit de Martyne Audet, chargée de projet, Julie Bleau, Evelyne Cochet, Yveline Delma, Louise De Serres, Marie-Josée Filion, Françoise Giroux, Esther Letendre et Nicole O'Dowd.

Les objectifs visés étaient les suivants : 1) diminuer le nombre de marques et de modèles en inventaire en CLSC afin de faciliter l'application des garanties des manufacturiers et la valorisation des aides techniques; 2) assurer la diffusion d'informations objectives cliniques au Répertoire électronique des aides tech-

niques du CLSC Pierrefonds; 3) optimiser le temps clinique des ergothérapeutes à l'égard de l'attribution des aides techniques; et 4) maximiser le financement d'un plus grand nombre d'aides techniques par des économies d'échelle liées au volume d'achat de groupe.

La démarche visait une clientèle adulte présentant des incapacités physiques vivant à domicile. Des normes cliniques ont été définies pour chaque catégorie d'aides techniques en prenant en considération les besoins cliniques des usagers et la sécurité des aidants. Les catégories d'aides techniques suivantes ont été normalisées : aides techniques de salle de bain, aides techniques pour laver les cheveux, côtés de lit, coussins, fauteuils d'aisance, fauteuils autosouleveurs, fauteuils gériatriques, lève-personnes et toiles, lits électriques, matelas spécialisés et tables de lit.

En mai 2004, la démarche de normalisation était complétée et implantée à Montréal après une démarche intensive de consultation auprès de regroupements d'ergothérapeutes, particulièrement dans les programmes de soutien à domicile en CLSC. Un appel d'offre public devait être lancé à l'été 2004 par la corporation Approvisionnements-Montréal. Par la suite, il s'agira de déterminer quelques marques et modèles versatiles, susceptibles de répondre à une vaste gamme de besoins à domicile. Toutefois, les gestionnaires des programmes d'aides matérielles considéreront les besoins particuliers ne figurant pas sur la liste des aides techniques normalisées. Il est prévu que les membres du comité analysent les propositions reçues et assurent le suivi de l'entente.

L'entente négociée sera disponible pour l'ensemble des établissements de santé des régions de Montréal et de Laval. La démarche de normalisation pourrait éventuellement être exportée dans les établissements qui désirent utiliser les résultats des travaux du comité et implanter un processus d'achats collectifs dans d'autres régions du Québec. ■

Julie Desjardins
directrice
du Secrétariat
à l'accès aux
services en
langue anglaise
du MSSS

Le printemps dernier, les activités du Comité provincial pour la prestation des services en langue anglaise ont été relancées, avec la nomination de 11 nouveaux membres. Ce Comité, dont la formation est prévue par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, est chargé de conseiller le gouvernement sur la meilleure façon de fournir ces services aux Québécoises et aux Québécois d'expression anglaise.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Philippe Couillard, a aussi décidé de mettre sur pied, au sein de son ministère, un Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise. Cette unité administrative sera dirigée par Julie Desjardins, ergothérapeute. Cette dernière a déjà occupé différentes fonctions d'encadrement dans le réseau. Elle a notamment été directrice générale par intérim du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, qui tenait lieu de région régionale dans la région sociosanitaire du Nord-du-Québec. ■

Des ergothérapeutes reconnus dans leur milieu

Le Conseil multidisciplinaire du Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (CHVO) remettait récemment ses prix CuMulus à ses membres professionnels s'étant particulièrement démarqués dans leur milieu de travail. Les mises en candidatures provenaient de leurs pairs et un jury composé de membres de l'exécutif du Conseil multidisciplinaire sélectionnait une personne dans chacune des catégories.

Le prix Interdisciplinarité a été remis à Marie-France Généreux, ergothérapeute, pour son sens du leadership, le respect qu'elle démontre envers les membres de son équipe de travail, sa grande créativité et son innovation dans sa manière de consulter et de tenir compte des opinions des autres intervenants et de s'assurer que les équipes dont elle fait partie ont des objectifs communs.

Par ailleurs, soulignons la mise en candidature de Gaston Gravel, ergothérapeute, au prix Prestige pour l'ensemble de sa carrière.

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec est fier de partager cette nouvelle avec tous ses membres et en profite pour offrir ses félicitations aux deux ergothérapeutes. ■



Marie-France Généreux, ergothérapeute, reçoit le prix Interdisciplinarité du Conseil multidisciplinaire du CHVO.

Des ergothérapeutes au Salon
des ressources Alzheimer 2004

Deux ergothérapeutes, Louise Rhéaume et Lucie Cauchon, ont préparé et animé un kiosque au Salon des ressources Alzheimer, tenu à Montréal le 26 janvier 2004. Environ 200 personnes ont ainsi pu se familiariser avec la profession et les services offerts en ergothérapie. L'adaptation de l'environnement, la conduite automobile ainsi que les approches de stimulation à domicile, dans les ressources communautaires et dans les ressources institutionnelles, sont parmi les principaux sujets abordés avec le public. ■



paisible

Vivez en paix au quotidien avec l'assurance
de groupe auto, habitation et entreprise
de La Personnelle

À vous de choisir...

Demandez une soumission au :

1 888 597-3673

et courez la chance de gagner 500 \$
à dépenser chez Canadian Tire !

Pour plus de détails, www.lapersonnelle.com/canadiantire



* À gagner : cinq cartes-cadeaux Canadian Tire de 100 \$ chacune.

laPersonnelle

Ordre
des ergothérapeutes
du Québec
OEQ

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

LA FAUTE À CARACTÈRE SEXUEL

Une forme d'abus de la relation professionnelle

Les clients confient aux ergothérapeutes leur santé, leur mieux-être et parfois leur intimité. Il convient donc de ne pas les décevoir ni trahir leur confiance.

Une des caractéristiques fondamentales de la relation qui s'établit entre un professionnel et un client est l'inégalité des rapports entre eux. Ainsi, l'ergothérapeute se situe dans une position où il a nécessairement la capacité de dominer et d'influencer son client, en raison notamment de sa compétence et de la relation privilégiée qui s'installe compte tenu de la finalité de l'exercice de sa profession, qui est le mieux-être de son client. Le déséquilibre marqué quant à la position de force respective des parties constitue, comme nous le verrons plus loin, un empêchement absolu à permettre que soit considéré acceptable tout geste ou parole de nature sexuelle entre l'ergothérapeute et son client, autres que ceux inhérents à certaines interventions professionnelles.

Un rapport « déplacé »

Avant le début des années 1990, on constate que certains auteurs qualifiaient les actes à caractère sexuel initiés dans le cadre d'une relation professionnelle de rapport « déplacé ». L'emploi d'un tel euphémisme est indicateur d'une certaine mentalité qui a prévalu pendant nombre d'années. À cette époque, bien que ce type de comportement était jugé inacceptable, on dénotait cependant que, dans les lois et la réglementation professionnelle, peu de dispositions traitaient directement de ce sujet.

De façon générale, on considérait que ce type de comportement était de nature à entacher la relation de confiance mutuelle devant s'établir entre le client et le professionnel, puisque ce dernier profitait de l'inégalité des positions respectives pour initier des rapports de nature sexuelle. On constatait également que cette déviation de la relation professionnelle vers une relation de nature sexuelle était également contraire au principe d'indépendance professionnelle.

Cette analyse concernant ces principes demeure d'ailleurs toujours valable aujourd'hui.

L'article 59.1 du Code des professions

Devant une opinion publique de plus en plus outrée par ce type de comportement, le législateur a décidé d'intervenir en 1994 en intégrant un nouvel acte dérogatoire au *Code des professions*, l'article 59.1 :

Art. 59.1 : Constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession le fait pour un professionnel, pendant la durée de la relation professionnelle qui s'établit avec la personne à qui il fournit des services, d'abuser de cette relation pour avoir avec elle des relations sexuelles, de poser des gestes abusifs à caractère sexuel ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel.

Applicable à tous les professionnels, cette nouvelle disposition vise spécifiquement à éclairer le public quant à la réprobation du législateur vis-à-vis de ce type d'acte ou de comportement. Ce nouvel article a suscité cependant un certain questionnement quant à sa portée, notamment quant à la qualification de l'acte abusif, quant à la possible survie des obligations du professionnel à la suite de la cessation de la prestation des services professionnels et enfin quant à l'impact du lieu

physique de la commission de l'infraction. Comme nous le verrons, la jurisprudence a apporté plusieurs précisions à cet égard.

Un acte abusif

La notion d'abus auquel réfère l'article 59.1 du *Code des professions* peut soulever certaines questions concernant son interprétation auxquelles la jurisprudence a partiellement répondu. On doit retenir tout d'abord que les abus auxquels fait référence cette disposition doivent être distingués de l'agression sexuelle en matière criminelle, qui, elle, fait généralement référence à un acte de domination, d'humiliation ou de violence. Cette confusion quant à ces notions a amené certains professionnels à proposer comme moyen de défense que la victime des actes reprochés au professionnel avait été consentante lors de la commission des actes et qu'il ne pouvait donc pas y avoir d'abus.

On doit se rappeler que cette défense de consentement n'est pas recevable en matière disciplinaire puisque le déséquilibre des rapports auxquels nous faisons mention plus haut ne permet pas de considérer qu'il puisse y avoir consentement libre et volontaire. Un jugement du Tribunal des professions dans l'affaire *Lambert* (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec) a très bien cerné cette notion. Dans cette affaire, l'infirmier a plaidé que même s'il avait eu des relations sexuelles avec une patiente et qu'il lui avait donné un baiser, il n'y avait aucune preuve que ces actes avaient été abusifs. À l'égard de cet argument, la Cour s'exprime ainsi :

« ... l'infirmier qui dans l'exercice de ses fonctions est amené à poser des actes qui peuvent être sexuels (différents traitements requis) ne commet pas un acte abusif. Tout acte, par contre non médicalement indiqué, s'il est à caractère sexuel, de même que tout propos semblable non requis médicalement est abusif ».

Il est aisé d'adapter ce principe exprimé par le Tribunal des professions aux ergothérapeutes qui, dans l'exercice de leur profession, peuvent être impliqués dans des actes en relation étroite avec l'intimité du client. Évidemment, de tels actes ne posent pas problème. Par contre, tout acte ou toute parole de nature sexuelle, sans rapport avec un plan de traitement, seraient abusifs.

La survie des obligations professionnelles

Une autre interrogation a été soulevée dans certains cas concernant le fait que l'acte abusif avait été posé alors que le professionnel avait cessé de rendre les services professionnels à la victime lors de la commission de l'acte. Dans l'affaire *Cadrin* impliquant un psychologue, la Cour supérieure, confirmant en révision un jugement du Tribunal des professions, précisait qu'il serait déraisonnable d'affirmer, par exemple, qu'on puisse envisager qu'un psychologue informe une cliente qu'ils en sont à leur dernière rencontre de nature professionnelle et qu'en même temps ou quelques heures après, il invite cette cliente à le rencontrer pour avoir une relation intime. Pour la Cour, il faut nécessairement qu'on laisse écouler un délai entre la fin d'une thérapie et le début d'une relation intime.

Dans cette affaire, les deux experts qui avaient été entendus devant le comité de dis-

cipline ont déterminé qu'un délai de deux ans constituait la norme professionnelle applicable.

Ce délai de deux ans n'est cependant pas nécessairement une norme universelle s'appliquant à toutes les professions, et le Tribunal confirme que la détermination du délai devrait être faite en tenant compte du type de profession dont il s'agit.

Si on applique un tel raisonnement aux ergothérapeutes, il semble raisonnable de croire qu'un délai semblable puisse être appliqué lorsqu'un ergothérapeute exerce dans le secteur de la santé mentale. En matière de santé physique, il est également raisonnable de penser que le délai puisse être moins long, sans toutefois qu'il soit réduit à néant. Pour l'évaluer, on devrait prendre en compte notamment la vulnérabilité du client, la durée de la thérapie et la probabilité d'avoir à dispenser de nouveau des soins professionnels. Par exemple, une intervention ponctuelle et mineure pour un client devrait en principe suggérer un court délai entre la fin de la thérapie et la fin des obligations professionnelles.

Le lieu physique

Précisons que le lieu physique où est commise l'infraction n'a aucun impact sur les obligations du professionnel. Le Tribunal des professions dans l'affaire *Cadrin* a précisé que la déontologie professionnelle s'étend bien au-delà du lieu physique de travail et qu'elle impose aux professionnels des devoirs continus.

D'ailleurs, en ce qui concerne les ergothérapeutes qui ont été trouvés coupables pour avoir posé des actes abusifs à caractère sexuel, la commission des infractions avait eu lieu en dehors du lieu d'exercice de la profession.

Les sanctions

Puisqu'il s'agit d'une infraction ayant un caractère particulièrement grave, le législateur a choisi un mode particulier d'intervention permettant par exemple à l'ordre professionnel concerné de requérir la radiation provisoire du professionnel en cas de manquement (article 130, par. 3 du *Code des professions*). De plus, si le professionnel est trouvé coupable à la suite de l'audition de la plainte, il encourt automatiquement au minimum une radiation temporaire ainsi qu'une amende.

Mentionnons que les éléments suivants seront considérés par le comité de discipline en cas de condamnation :

- La gravité de l'infraction : s'agit-il d'attouchements sexuels, de propos abusifs, de relations sexuelles ou d'une agression sexuelle ?
- La durée et la répétition des infractions ;
- L'état de vulnérabilité du client et le préjudice subi ;

■ Le repentir et la possibilité de réhabilitation du professionnel.

Comme chaque dossier est un cas d'espèce, aucune formule n'est à ce point précise et efficace pour assurer une sanction « parfaite » compte tenu des circonstances. Seule la prise en considération des facteurs atténuants et aggravants pourra suggérer la sanction juste et équitable.

Le comité de discipline peut également recommander que la personne trouvée coupable d'une infraction à l'article 59.1 se soumette à un programme visant à faciliter sa réintégration à l'exercice de sa profession (art. 160 (2) du *Code des professions*).

De façon générale, on constate que les sanctions imposées aux professionnels trouvés coupables d'une infraction à l'article 59.1 ont été fort différentes selon les cas. Ainsi, on a observé dans la jurisprudence des sanctions pouvant atteindre jusqu'à 7 ans pour une affaire particulièrement grave.

Cette variabilité des sanctions s'est également reflétée dans la jurisprudence du comité de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, où les deux cas rapportés ont finalement abouti à des périodes de radiation respective d'un an et de trois mois.

Tolérance zéro

Comme nous avons pu le constater, tant la nature et les conséquences des actes abusifs à caractère sexuel commis dans l'exercice de la profession que les dispositions sévères prévues au *Code des professions* et confirmées par la jurisprudence militent en faveur d'une politique de tolérance zéro de la part des ordres professionnels qui ont pour mandat principal la protection du public.

Terminons avec cet extrait du *Final Report of the Task Force on Sexual Abuse of Patients*, rédigé par un groupe de travail indépendant mandaté par l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (25 novembre 1991), cité par la Cour suprême dans l'affaire *Norberg* en 1992 :

« ... en raison de la position de force dont jouit le médecin dans la relation entre le médecin et son patient, il n'existe AUCUNE circonstance — AUCUNE — où les rapports sexuels entre un médecin et son patient sont acceptables. »

Il va sans dire qu'un tel énoncé pourrait être également prononcé en ce qui concerne les ergothérapeutes qui, pour la plupart, ont toujours démontré leur adhésion aux principes qu'il sous-tend.

À cet égard, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec entend pour sa part poursuivre sa mission d'informer les membres de l'importance d'une telle question pour la protection du public. ■

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, av. Union, bur. 920, Montréal, Qc H3A 2S9
Tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec. : (514) 844-0478 ■ www.oeq.org
Rédaction : M^e Jean Lanctot, Guy Raymond,
Louise Tremblay
Graphisme : Mardigrade inc.
Tirage : 3400 exemplaires
ISSN 1192-0246

N^o de convention 40027757 de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

LES ERGOTHÉRAPEUTES ET LA RECHERCHE

L'Ordre des ergothérapeutes tient à encourager la recherche et les ergothérapeutes qui y consacrent leur temps et leur énergie. C'est pourquoi est entreprise, dans *Ergothérapie express*, cette nouvelle rubrique. Vous trouverez ci-dessous quelques nouvelles de ce domaine : l'OEQ veut ainsi souligner les occasions où ses membres se voient octroyer des bourses ou d'autres signes d'appréciation de leur travail de recherche dans différents milieux. Cette liste reviendra dans chaque numéro de ce bulletin, mais elle n'est pas exhaustive. Vous êtes encouragés à nous faire part de toute nouvelle susceptible de paraître dans le tableau ci-dessous. Félicitations à tous ces ergothérapeutes dont le travail de recherche se démarque!

Boursiers	Organismes	Sujets de recherche	Octrois/titres obtenus
Johanne Desrosiers	Instituts de recherche en santé du Canada	Besoins et services de réadaptation pour les personnes âgées ayant subi un accident vasculaire cérébral : étude multicentrique	Chercheuse principale, subvention de recherche de 284 541 \$ sur 3 ans
Bernadette Nedelec	Fonds de la recherche en santé du gouvernement du Québec	Traitement à long terme des grands brûlés	Titre de chercheuse-boursière clinicienne junior 1
Laurie Snider	Fonds de la recherche en santé du gouvernement du Québec	De la fragilité extrême des nouveau-nés de petit poids	Titre de chercheuse-boursière clinicienne junior 1
Paulette Guitard	Faculté de médecine - Faculté des études supérieures - Université de Montréal	L'attitude ludique à l'âge adulte : définition conceptuelle et utilisation en ergothérapie	Ph. D. (Sciences biomédicales - Réadaptation)
Catherine Mercier	Faculté de médecine - Faculté des études supérieures - Université de Montréal	Faiblesse, incoordination et performance motrice du membre supérieur chez le sujet hémiparétique	Ph. D. (Sciences biomédicales - Réadaptation)
Pierre-Yves Therriault	Faculté de médecine - Faculté des études supérieures - Université de Montréal	Essais des changements organisationnels et technologiques sur la santé mentale de machinistes	Ph. D. (Sciences biomédicales - Psychiatrie)
Sara Liebman	Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal	The Development and Validity of a Functional Assessment Instrument for Persons with Major Mental Disorders	Ph. D. (Psychologie)

Des ergothérapeutes publiés par le CRIR

Le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) a récemment publié un ouvrage collectif sur le thème des accidents vasculaires cérébraux. Le document rassemble des articles scientifiques, des articles d'érudition et des réflexions cliniques produits par des gens de différents milieux. Parmi ces auteurs, soulignons la présence des quatre ergothérapeutes suivants : Daniel Bourbonnais, Jacques Gauthier, Catherine Mercier et Rollande Moreau. ■

ÉCHOS DES MEMBRES

Une ergothérapeute à l'AETMIS

Depuis janvier 2004, Michèle Monette, ergothérapeute et détentrice d'une maîtrise en sciences biomédicales, option réadaptation, agit à titre de conseillère en évaluation des aides techniques et de la réadaptation au sein de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). Elle est impliquée, entre autres, dans l'évaluation du programme des triporteurs et des quadriporteurs demandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. ■



Service de ressources professionnelles en réadaptation
À Montréal et à travers le Québec

- ~ Une rémunération avantageuse
- ~ Nos services sont entièrement gratuits
- ~ Respect de vos objectifs personnels et professionnels
- ~ Possibilité de diversifier vos expériences de travail
- ~ Des contrats et des horaires de travail selon vos disponibilités

*Vous avez les compétences,
Nous avons les opportunités!*



Aux employeurs

*Un partenariat indispensable
Une sélection de personnel efficace
Une économie de temps et d'argent*

Services offerts :

- ~ Contrats courts, moyens et longs termes
- ~ Placement permanent

Tél. : (514) 256-5011 poste : 273
Télécopieur : (514) 251-7244
Courriel : information@serespro.com



Fabricant de matériel spécialisé pour
intégration sensorielle

NOUVEAUTÉ DE LA RENTRÉE

Voyez nos **ENSEMBLES** parfaits pour :

la maison
les centres de la petite enfance
la salle de classe
le gymnase

À l'achat d'un ensemble, obtenez jusqu'à
60 \$ de réduction

**Pour vous renseigner sur nos produits,
consultez notre site Web à**

<http://pages.infinit.net/sensee>

***Lyne Proulx* 450-427-3897**

336, chemin de la Grande-Ligne
St-Urbain-Premier (Québec)
J0S 1Y0

RESSOURCES EXPRESS

Questionnaire de dépistage des incapacités visuelles chez la personne âgée

La prévalence de la déficience visuelle est importante parmi la population âgée. Toutefois, cette diminution de la vision est souvent perçue comme normale et très peu de personnes âgées font appel aux services spécialisés de réadaptation. Un questionnaire, validé et maintenant traduit en français, permet aux intervenants en gérontologie et en gériatrie de dépister les personnes qui rencontrent des incapacités visuelles importantes et qui requièrent une évaluation clinique plus poussée ou des services de réadaptation. L'Institut Nazareth et Louis-Braille autorise l'impression du *Manuel de passation* et du *Questionnaire de dépistage* pour répondre à vos besoins. Ils sont disponibles au format PDF sur le site Web www.inlb.qc.ca.

Le véritable point de vue des usagers des services en santé mentale

Un guide a été publié au printemps et risque d'intéresser tout intervenant impliqué dans les services en santé mentale. *Paroles et parcours d'un pouvoir fou : Guide pour une réflexion et un dialogue sur l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services en santé mentale* est le fruit d'une démarche inédite pilotée par un comité de personnes utilisatrices de services pendant plus de trois ans.

Avec ce guide, ces personnes parlent du processus d'appropriation du pouvoir et lancent une invitation aux intervenants ainsi qu'aux responsables de l'organisation et de la dispensation des services afin qu'ils se sentent interpellés par cette initiative et qu'ils souhaitent maintenir le dialogue sur la transformation en cours au Québec. Le guide explore quatre dimensions fondamentales du processus d'appropriation du pouvoir : choisir, décider, s'actualiser et exercer ses droits. Il expose également les principaux enjeux et menaces qui accompagnent ces démarches individuelles et collectives, rend compte des impacts souhaités sur le réseau de la santé mentale et propose certaines pistes dans ce sens.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir une copie du document, contactez le collectif Action Autonomie : comiteguide2000@yahoo.ca.

Le Guide pratique d'accessibilité universelle de Québec

La Ville de Québec, l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec ainsi que le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale ont mis leur expertise en commun pour réaliser le *Guide pratique d'accessibilité universelle*.

Ce recueil de 12 fiches traite des normes qui régissent l'aménagement des lieux publics et des bâtiments en vue de faciliter les déplacements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des personnes ayant des déficiences motrices, auditives et visuelles et ceux de la population en général.

Le document s'adresse au grand public et, plus particulièrement, aux spécialistes des aménagements adaptés de même qu'à ceux qui travaillent dans le domaine de la réadaptation des personnes aux prises avec un handicap. Parmi les gens qui ont pris part à l'élaboration de ce guide, soulignons la participation des ergothérapeutes Sylvie Robitaille et Claude Vincent.

On peut se procurer le guide à partir de l'un des sites Web suivants : www.irdpq.qc.ca (section Communication) ou www.ville.quebec.qc.ca.

Soutien pour les travailleurs autonomes

Intéressé à la pratique privée? Le magazine *L'autonomie*, qui s'adresse aux travailleurs autonomes, est publié six fois l'an par Nouveau Travail inc. Il renferme de nombreuses chroniques d'intérêt pour les travailleurs autonomes sur des sujets tels que la micro-informatique, la recherche de clients, la gestion du temps et la comptabilité. Pour plus d'information, consultez le site Web www.magazinelautonome.com.

OPHQ : état de la pratique du plan de services

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a constaté au cours de la dernière décennie que le plan de services faisait l'objet de pratiques très inégales et qu'il y a beaucoup de confusion en regard de sa conception même. Afin de bien cerner cette problématique et de proposer des solutions pour améliorer la situation, l'OPHQ a dressé un état de la situation sur la conception et les pratiques du plan de services au Québec. Ce document se présente comme le diagnostic de l'OPHQ sur le sujet.

Les personnes concernées ou intéressées sont invitées à prendre connaissance du document. L'OPHQ organisera au cours des prochains mois une démarche de concertation afin de trouver des réponses aux questions soulevées dans le document et de développer les consensus nécessaires à l'établissement d'une pratique harmonisée du plan de services.

On peut obtenir ce document, intitulé « La problématique du plan de services de la personne - État de situation dressé par l'Office des personnes handicapées du Québec », à www.ophq.gouv.qc.ca, section Publications/ Documents.

Nouvelles formations universitaires pour les centres de réadaptation en déficience intellectuelle

L'Université Laval a annoncé au printemps qu'elle offrira deux nouveaux programmes de formation universitaire mis sur pied à l'intention des intervenants à l'œuvre dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et de leurs superviseurs.

Le Certificat sur mesure en intervention sur les troubles envahissants du développement, qui met également à contribution pour l'offre de cours l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Chicoutimi, vise l'acquisition des connaissances, des habiletés et des attitudes de base nécessaires à une intervention efficace auprès des personnes présentant un trouble envahissant du développement, de leur famille et de leurs proches.

L'autre nouveau programme de formation est un diplôme de deuxième cycle sur mesure qui propose l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques de l'univers des troubles envahissants du développement ainsi que le développement des aptitudes en supervision et en coaching dans le domaine. Pour plus d'information : www.ulaval.ca.

Campagne d'affichage de la clinique des troubles alimentaires du CHUM

La clinique des troubles alimentaires offerte au Département de psychiatrie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal vient de lancer une campagne d'affichage afin de mieux faire connaître ses services dans la région de Montréal. Des affiches et des dépliants sont présentement disséminés dans des hôpitaux, des CLSC et des cliniques médicales de la région montréalaise.

Opérée à partir du Centre de santé mentale communautaire de l'Hôpital Saint-Luc, cette clinique offre un suivi thérapeutique pour les adultes présentant des troubles alimentaires de type boulimique ou anorexique. Le traitement est offert sur une base externe seulement, et l'équipe de coordination de la clinique est formée d'une psychiatre, D^{re} Suzane Renaud, et de deux ergothérapeutes, Julie Desrosiers et Michel Dufresne.

Pour plus d'information sur la clinique et sa campagne d'affichage, contactez le Service d'ergothérapie au (514) 866-6974.

Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention en milieu scolaire

La Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires (DASSC) du ministère de l'Éducation du Québec a publié récemment le document « Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève - Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention ».

Ce document a été élaboré afin de guider le milieu scolaire dans l'appropriation de la démarche du plan d'intervention, de façon à arrimer les pratiques au contexte de la réforme de l'éducation et de la politique de l'adaptation scolaire.

On peut obtenir le document à l'adresse : www.meq.gouv.qc.ca/dassc/cadreplan/cadreplan.htm ■

Publications de l'ACE

L'Association canadienne des ergothérapeutes a récemment publié deux ouvrages d'intérêt en ergothérapie. Il s'agit de *Discovering Occupation : A Workbook*, des auteurs Mary Egan, Mary Clark Green et Gisele Gaudet-Amigo, et de *Spirituality and Occupational Therapy*, de Mary Ann McColl, Ph. D.

Ces deux ouvrages ne sont disponibles qu'en anglais. Pour plus de renseignements ou pour faire l'achat d'un ouvrage en ligne, consultez le www.caot.ca.

La semaine de l'ergothérapie se transforme en mois de l'ergothérapie !

Lors de la réunion de l'Alliance professionnelle des Ergothérapeutes du Canada (APC) qui a eu lieu en janvier 2004, une décision a été prise par les diverses associations provinciales/territoriales à l'effet que la semaine de l'ergothérapie allait être modifiée pour devenir le mois de l'ergothérapie. Ce changement entrera en vigueur en octobre 2004. La décision de transformer la semaine en mois de l'ergothérapie permettra à un plus grand nombre d'ergothérapeutes de participer à cette importante campagne annuelle de sensibilisation de la population à l'ergothérapie. Nous pourrions ainsi maximiser la sensibilisation de la population aux bienfaits de la pratique de l'ergothérapie au Canada et au rôle primordial de l'occupation à la santé et au bien-être des Canadiens.

Lors de cette même réunion, un comité national du mois de l'ergothérapie a été créé. L'Association canadienne des ergothérapeutes travaillera avec les associations provinciales/territoriales au sein du nouveau comité créé qui planifiera des stratégies et des ressources pour le mois de l'ergothérapie 2004. Ces stratégies seront axées sur l'augmentation du financement des services d'ergothérapie par les tiers payeurs. Il est important de promouvoir la profession auprès de la population et de faire en sorte qu'il y ait un nombre croissant de sources de financement.

Une grande majorité des associations provinciales/territoriales participent activement à ce comité. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec, qui siège à l'APC, a suggéré que l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP) apporte la vision d'ergothérapeutes du Québec à l'organisation de certaines activités prévues durant le mois de l'ergothérapie. Annick Thibodeau représente l'AQEPP au comité national. La première rencontre du comité a eu lieu le 2 mars 2004. Lors de cette rencontre, des discussions ont été entamées afin de coordonner la campagne de sensibilisation nationale visant plus particulièrement les tiers payeurs. Ces associations reconnaissent l'importance de promouvoir la profession d'ergothérapie auprès du grand public ainsi qu'auprès d'un nombre croissant de sources possibles de financement pour nos services. Si vous avez des questions ou des suggestions au sujet du prochain mois de l'ergothérapie, veuillez envoyer un courriel à otworks@caot.ca ou à ergo@caot.ca, ou bien communiquer directement avec votre représentante provinciale/territoriale par courriel à annick.thibodeau@servicesconseils.com. De plus amples informations provenant du comité national du mois de l'ergothérapie vous seront transmises au cours des prochains mois.



le chef de file en matière de télésurveillance au Québec !

Pour un maintien à domicile plus sécuritaire de vos patients et de l'aide immédiate 24 h sur 24, sur simple pression d'un bouton (ou en utilisant un accessoire adapté).



Saviez-vous que plusieurs organismes peuvent défrayer le service Lifeline (SLA, ACDM, etc.) ?

Pour renseignements ou pour une présentation de nos produits :
(514) 735-2101 ou 1 888 517-3387
www.arguslifecycle.com

FORMATION CONTINUE

ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC	Renseignements Lucie Ouellet, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, p. 232; téléc. : (514) 844-0478; courriel : ouelletl@oeq.org Rendez-vous à la page « Formation continue » du www.oeq.org pour obtenir le descriptif des cours et le formulaire d'inscription.
THÈME Formateurs Date Lieu Coût	COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES Ergothérapeutes des services professionnels de l'OEQ 16 septembre 2004, 13h30 à 17 h Hôtel Gouverneur – Place Dupuis, Salle Sherbrooke, 1415, rue St-Hubert, Montréal GRATUIT mais inscription obligatoire
THÈME Formateur Date et lieu Coût	PRATIQUE PROFESSIONNELLE : ENVIRONNEMENT LÉGAL ET DÉONTOLOGIQUE M ^e Jean Lanctot 30 septembre 2004, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, 525, boul. Wilfrid-Hamel, Québec 172,53 \$
AUTRES THÈMES	CONSULTEZ LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE L'OEQ QUE VOUS TROUVEREZ CI-JOINT
THÈME Organisme Lieu Atelier 1 Atelier 2 Atelier 3 Atelier 4 Coût Renseignements	LA DOULEUR CHRONIQUE Noci Clinique, Service pluridisciplinaire d'évaluation et de traitement de la douleur chronique Noci Clinique, 2609, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal Les composantes organiques , 10 septembre 2004 Les troubles douloureux chroniques , 8 octobre 2004 L'évaluation globale du client , 12 novembre 2004 Le traitement multifactoriel , 13 décembre 2004 275 \$ par atelier (incluant la TPS) Suzanne Bolduc, tél. : (514) 731-4146; téléc. : (514) 731-0322
THÈME Organismes Dates et lieu Renseignements	LES MEILLEURES PRATIQUES EN SANTÉ MENTALE Les hôpitaux psychiatriques Louis-H. Lafontaine, Robert-Giffard, Douglas et leurs partenaires 16 et 17 septembre 2004, Hôtel Gouverneur – Ile Charron Maryse Jean, tél. : (514) 251-4000, p. 4032; courriel : mjjean@ssss.gouv.qc.ca; site Web : www.hllh.qc.ca
THÈME Organisme Dates et lieu Coût Renseignements Inscription	SENSORY DEFENSIVENESS : A COMPREHENSIVE TREATMENT APPROACH (offert en anglais) Commission scolaire Lester B. Pearson 16, 17 et 18 septembre 2004, Commission scolaire Lester B. Pearson, 1925, Brookdale, Dorval 500 \$ avant le 10 septembre, 550 \$ après cette date (440 \$ pour 5 personnes et plus du même établissement si avant le 10 septembre 2004) – le coût inclut les repas légers et les pauses santé Joelle Hadaya, tél. : (514) 422-3000, p. 4439; courriel : jhadaya@lpsps.qc.ca Sharon Campbell, tél. : (514) 422-3000, p. 3236
INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (IRDPQ)	Lieu Renseignements Profil des participants
THÈME Date et coût	LA COLLABORATION PARENTS-INTERVENANTS : UNE RELATION SI IMPORTANTE MAIS DÉLICATE 24 septembre 2004, 150 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
THÈME Dates et coût	PROGRAMME D'ACTIVITÉS GRADUÉES POUR DÉVELOPPER LES PRÉALABLES SCOLAIRES 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2004, 370 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
THÈME Date et coût	L'APPROCHE PRÉVICAP : LE RETOUR THÉRAPEUTIQUE AU TRAVAIL 15 octobre 2004, 85 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
THÈME Date et coût	L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS REQUISES POUR LA CONDUITE AUTOMOBILE 22 octobre 2004, 150 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation)
THÈME Organisme Date et lieu Renseignements	LES CHUTES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES EN INSTITUTION, UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE ? Institut universitaire de gériatrie de Montréal 1 ^{er} octobre 2004, Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, Montréal Suzanne Prévost, tél. : (514) 340-2800, p. 2145; téléc. : (514) 340-2832; courriel : suzanne.prevost.iugm@ssss.gouv.qc.ca

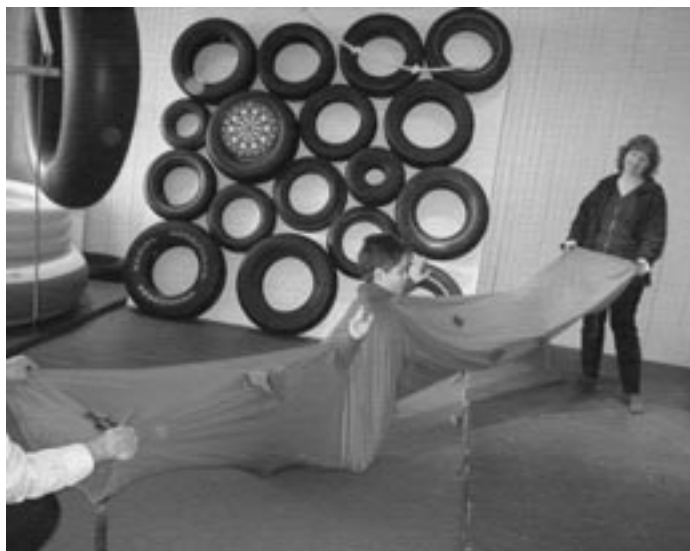
INSTITUT DE FORMATION CONTINUE DU QUÉBEC (IFCQ)	Renseignements IFCQ, tél. : (514) 722-2330; téléc. : (514) 722-7441; courriel : ifcq@videotron.ca; site Web : www.ifcq.net – pour obtenir le descriptif des cours et le formulaire d'inscription.
THÈME Dates et heure Formatrice Coût	INTERVENTIONS ERGOTHÉRAPIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL 1 ^{er} et 2 octobre 2004, 9 h à 16 h 30 Sonia Paquette, erg. 375 \$
THÈME Date et heure Formatrice Coût	LE MODÈLE LUDIQUE : LE JEU AU SERVICE DE L'AUTONOMIE ET DE LA CAPACITÉ D'AGIR DE L'ENFANT 29 octobre 2004, 9 h à 16 h 30 Francine Ferland, erg. 225 \$
THÈME Organismes Dates et lieu Coût Renseignements	VERS UNE NOUVELLE PERSPECTIVE : DU VIEILLIR AU BIEN VIEILLIR Conférence internationale Association internationale de gérontologie et l'Organisation mondiale de la santé 3 au 5 octobre 2004, Hôtel Delta Centre-Ville, Montréal 385 \$ avant le 13 août et 485 \$ après cette date Tél. : (514) 287-1070; téléc. : (514) 287-1248; courriel : aw2004bv@jpd.com; site Web : www.geronto.org
THÈME Organisme Date et lieu Coût Renseignements	LE SOIN DES PLAIES Centre de formation continue, Faculté de médecine, Université de Sherbrooke 15 octobre 2004, Université de Sherbrooke, 2685, rue King Ouest, Sherbrooke 200 \$ incluant les textes de conférences, les taxes, le petit déjeuner, les repas du midi et les pauses santé Tél. : (819) 564-5350, p. 2; téléc. : (819) 820-6815; courriel : cfc@USherbrooke.ca; site Web : cfc.med.Usherbrooke.ca
THÈME Organisme Dates et lieu Renseignements	34^e RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE LA SCOLIOSE DU QUÉBEC Société de la scoliose du Québec 15 et 16 octobre 2004, CHU mère-enfant Sainte-Justine, 3175, ch. de la Côte-Ste-Catherine, Montréal Chantal Théoret, M.D. secrétaire S.S.Q. 2004, site Web : www.hsj.qc.ca/grdms.html/ssq.htm
THÈME Organismes Date et lieu Coût Renseignements	LA DOULEUR : SA PRISE EN CHARGE EN 2004 Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec/Congrès annuel de la Société québécoise de la douleur 22 octobre 2004, Centre Renaissance, 7550, rue Henri-Bourassa Est, Anjou 165 \$ Sylvie Bérard, tél. : (514) 351-2770 ou 1 800 361-2001, p. 228
THÈME Dates et lieu Renseignements	FORMATION AMPS – en anglais 25 et 29 octobre 2004, Saint John Regional Hospital, Nouveau-Brunswick Jennifer Bachynsky, courriel : bacje@reg2.health.nb.ca; site Web : www.colostate.edu/Programs/AMPS
THÈME Dates et lieu Formatrice Coût Renseignements	FORMATION NDT INTRODUCTION (pédiatrique) (la formation sera donnée en anglais) 1 ^{er} au 5 novembre 2004, Hôpital Sainte-Justine, Montréal Kimberly Barthel, Instructeur NDT 800 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation) Nombre de places limitées Service d'ergothérapie, tél. : (514) 345-4931, p. 6442
THÈME Organisme Formateur Dates et lieu Coût Renseignements	CERTIFICATION A-ONE « ARNADOTTIR OCCUPATIONAL THERAPY – ADL NEUROBEHAVIORAL EVALUATION » Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) M. Glen Gillen, titulaire de la faculté de médecine de l'Université de Columbia, New York 3 au 7 novembre 2004, Hôpital Notre-Dame du CHUM, 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal 820 \$ (incluant les notes de cours, les pauses santé et la certification) Guylaine Beaudoin, tél. : (514) 890-8000, p. 25677; courriel : chum_aone@yahoo.ca
THÈME Dates et lieu Coût Renseignements	FORMATION AMPS – en français 8 au 12 novembre 2004, Hôpital de Réadaptation Lindsay, 6363, ch. Hudson, Montréal 750 \$US; date limite d'inscription : 8 octobre 2004 Mary Lattas et Diana Chin, tél. : (514) 737-3661, p. 4128; téléc. : (514) 345-5242; courriel : michele.sirois.iugm@ssss.gouv.qc.ca; site Web : www.ampsint.com
THÈME Organisme Date et lieu Renseignements	LES SOINS DE LONGUE DURÉE, UNE PASSION Institut universitaire de gériatrie de Montréal 26 novembre 2004, Centre Mont-Royal, 2200, Mansfield, Montréal Michèle A. Sirois, tél. : (514) 340-2800, p. 3261; courriel : michele.sirois.iugm@ssss.gouv.qc.ca; site Web : www.iugm.qc.ca
THÈME Dates et lieu Renseignements	5^e COLLOQUE SUR L'INTERDISCIPLINARITÉ 8 et 9 avril 2005, Centre des congrès du Mont-Tremblant À VENIR

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec – www.oeq.org – à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour hebdomadairement. Vous y retrouverez aussi les liens Internet des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession.

Entreprises
f d m t
Enterprises

Tél. (450) 465-0559 (866) 465-0559
info@fdmt.ca www.fdm.ca

Venez nous visiter au
2004 International Symposium on Autism
10,11, 12 novembre 2004, Geneva Center for Autism, Toronto



Fabricant et distributeur d'équipements
sensori-moteur, oraux-moteur
et développementaux

Nous fabriquons

- Fantômes
- Collets lourds
- Vestes lourdes
- Gants d'écriture
- Tic-tac-toe lourds
- Couvertures lourdes
- Tunnels de résistance
- Sacs de balles sensorielles
- Animaux lourds: lézard, serpent, grenouille

Distributeur canadien de

- Theraband
- Rody, Sally
- Time Timer
- Chewy tubes
- Handmaster Plus
- Ciseaux Benbow
- Crayons Tri Rex, Grip Tec 3000
- Thera bolly, Thera base, Disco boce
- Gamme complète des ciseaux Peta
- Brosse sensorielle (protocole Wilbarger)
- Écouteurs Sennheiser HD500 et HD500A

Distributeur des meubles

TherAdapt